

PROJET EDUCATIF GRAND PERIGUEUX

1

Présentation du projet de service
Petite Enfance

Le projet éducatif

- ▶ Le projet éducatif de service définit les axes et orientations voulus par le gestionnaire. Il permet de développer sur un territoire donnée une **politique** locale et globale concertée et évaluée en direction de la Petite Enfance. Il doit permettre à toutes et tous d'entrer dans une dynamique de projet autour de valeurs et intentions communes (qui s'appuient sur un diagnostic partagé).
- ▶ Les projets pédagogiques traduisent dans nos pratiques les intentions du projet éducatif.
- ▶ **Les objectifs généraux du projet éducatif sont au croisement des préoccupations des professionnels et des élus.**

Engagement n°1

La bientraitance est le socle de toutes nos pratiques éducatives.

Engagement n° 2

Ouvrir les crèches à tous

Objectif 1 :

Faire des établissements d'accueil du Jeune Enfant un outil de réduction des inégalités sociales, affirmer la volonté de mixité sociale en réservant 20% des places disponibles aux familles en parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Objectif 2 :

Faire participer les parents à la vie des structures, mettre en place un conseil de crèches constitué de parents, de professionnels et d'élus.

Objectif 3 :

Accueillir l'enfant différent : consolider les expérimentations mises en place : repérage et accompagnement précoce.

Engagement n° 3 : Favoriser le langage, le jeu, la découverte

Objectif 1 :

Reconnaitre l'importance des interactions : pratiquer la verbalisation positive et la communication gestuelle avec les enfants.

Objectif 2 :

Mettre en place l'itinérance ludique, qui est l'organisation pédagogique privilégiée des établissements.

Objectif 3 :

Organiser le quotidien des enfants en tenant compte de la temporalité singulière du Jeune Enfant qui doit apprendre à s'orienter dans le temps, se projeter dans l'avenir & organiser le passé.

Engagement n° 4 :

Faire de la crèche un tiers lieu social et éducatif entre la famille et le monde

Objectif 1 :

Réaliser des échanges réguliers entre parents et professionnels à l'intérieur des structures (réunion de rentrée, moments festifs) et favoriser les interactions (café des parents, rencontres à thème).

Faire vivre le conseil de crèches instance d'information, de consultation et d'échanges.

Objectif 2 :

Mettre en place les conditions nécessaires à l'établissement d'un lien de confiance : chaque famille doit avoir un interlocuteur privilégié et chaque enfant un professionnel référent.

Engagement n° 5 : Créer des lieux de découverte & de socialisation

Objectif 1 :

Favoriser l'autonomie, l'entre-aide et la solidarité par l'accueil en multi-âge, considérer que la libre circulation permet à la vitalité découverteuse et ludique du jeune enfant de s'exprimer pleinement.

Objectif 2 :

Trouver du plaisir dans les lieux et dans les liens : établir la sécurité affective pour une socialisation douce, processus d'apprentissage par lequel l'enfant va se familiariser à des normes sociétales. Cela ne doit pas se résoudre à accepter les limites et supporter les frustrations.

Engagement n° 7 : Être proche de la nature

Objectif 1 :

Favoriser le contact avec la faune et la flore par l'aménagement d'espaces naturels et l'observation des animaux (insectes, oiseaux, ou la venue de fermes itinérantes...).
Expérimenter la médiation animale.

Objectif 2 :

Proposer une alimentation saine et de qualité.

Engagement n° 8 : Lutter contre les discriminations

Objectif 1 :

Protéger l'intimité et les données personnelles des familles, s'abstenir de divulguer toute information qui ne présente pas un intérêt immédiat pour l'enfant accueilli.

Objectif 2 :

Repérer les stéréotypes à l'œuvre assignant à un genre, tenir compte de la socialisation différenciée des petites filles et des petits garçons.

Objectif 3 :

Valoriser les savoirs expérientiels : rechercher les compétences, les habiletés de chacun.

Engagement n° 9 :

Construire un environnement beau, sain & propice à l'éveil

Objectif 1 :

Construire, rénover & restructurer en tenant compte des engagements du présent document.

Objectif 2 :

Suivre les recommandations du guide Réco-crèches lors des travaux de construction ou de rénovation. Observer les procédures de nettoyage sain.

Objectif 3 :

S'engager sur les qualifications des personnes recrutées, et sur la qualité du matériel mis à disposition.

Engagement n° 10 :

Créer un environnement professionnel de qualité

Objectif 1 :

S'attacher à la formation des professionnels de terrain, leur offrir des espaces d'échanges régulés (analyses de pratiques) ou ouverts (colloque annuel).

Objectif 2 :

Favoriser un encadrement de qualité, exigeant et bienveillant.

Objectif 3 :

Mettre en œuvre des plans d'Objectifs : Plan QVT, Plan Hygiène & sécurité...

Merci de votre attention